

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2023

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 11 septembre 2023 à 19h38 à l'édifice Bernardin-Hamann, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Marie-Claude Létourneau-Larose et Hélène St-Cyr et messieurs les conseillers Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

La directrice générale et greffière-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Assiste également le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement et greffier-trésorier adjoint Jérôme Grondin. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence de la conseillère Luce Bouley et du conseiller Sylvain Jacques.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue;

2 Adoption de l'ordre du jour;

3 Comptes rendus des élus;

4 Correspondances;

5 Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines:

- 5.1 Adoption des procès-verbaux du mois d'août 2023;
- 5.2 Autorisation de paiement des dépenses du mois d'août 2023;
- 5.3 Dépôt des états financiers non vérifiés au 31 août 2023;
- 5.4 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) : attestation de fin de travaux;
- 5.5 Transport adapté : autorisation de signature;
- 5.6 Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024-2028) - négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada;
- 5.7 Équipement roulant : fin du contrat de location;
- 5.8 Avis de départ et autorisation d'affichage;
- 5.9 Renouvellement du contrat de la directrice générale : autorisation de signature;

6 Aménagement, urbanisme et environnement:

- 6.1 Adoption du règlement numéro 294-23 amendant le règlement numéro 168-14 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipements et des véhicules-outils sur certaines voies de circulation municipale;
- 6.2 Approbation de plans en vertu du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- 6.3 Renouvellement de l'adhésion de la Municipalité au Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC);

7 Développement socio-économique:

- 7.1 Programme de soutien à la démarche MADA, volet 1 : dépôt d'une demande d'aide financière;
- 7.2 Appel de projets dans le cadre du Fonds région et ruralité Volet 2 : appui à la Coopérative des consommateurs de Saint-Méthode;
- 7.3 Appel de projets dans le cadre du Fonds région et ruralité Volet 2 : appui à l'école aux Quatre-Vents;

8 Travaux publics et voirie:

- 8.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volet Accélération : dépôt d'une demande d'aide financière;
- 8.2 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volet Redressement : dépôt d'une demande d'aide financière;

- 8.3 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volet Soutien : dépôt d'une demande d'aide financière;
- 8.4 Aménagement d'un bassin de rétention pour la rue Réjean et la 1ère Avenue Est (projet 2020-022) : recommandation de paiement numéro 3 et réception provisoire des travaux;
- 8.5 Travaux de pavage sur le 7e Rang et sur un tronçon de la rue Jolicoeur (projet 2023-009) : recommandation de paiement numéro 1;
- 8.6 Travaux sur le rang du Lac-aux-Grelots (projet 2022-020) : recommandation de paiement et réception provisoire des travaux;

9 Sécurité publique;

10 Loisirs, culture et vie communautaire;

11 Affaires diverses:

- 11.1 Recherche d'un greffier-trésorier adjoint (contrôleur financier) : octroi d'un mandat de services professionnels;

12 Période de questions;

13 Informations et activités à venir:

- 13.1 16 septembre 2023 : Adstock Open - Mont Adstock de 10 h à 17 h ;
- 13.2 29 septembre 2023 : Collecte de sang des pompiers d'Adstock - Complexe Mariette et Joseph Faucher de 14 h 30 à 20 h;
- 13.3 30 septembre 2023 : Adstock en couleur - Mont Adstock dès 10 h;

14 Levée ou ajournement de la séance.

23-09-267 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

CORRESPONDANCES

AFFAIRES DU CONSEIL, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

23-09-268 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS D'AOÛT 2023

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux du mois d'août 2023 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-09-269

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS D'AOÛT 2023

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 378 667.54\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 31 AOÛT 2023

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 30 août 2023 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

23-09-270

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM) : ATTESTATION DE FIN DE TRAVAUX

ATTENDU que la Municipalité doit compléter une reddition de comptes finale pour l'obtention de la subvention dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux PRABAM et soumettre à l'auditeur les informations et les documents nécessaires à la mission de procédures convenues, comme mentionné au document du Ministère à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale;
- la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRABAM et s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-09-271

TRANSPORT ADAPTÉ : AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU la résolution 23-04-100 par laquelle la Municipalité d'Adstock délègue sa compétence en matière de transport adapté à la MRC des Appalaches;

ATTENDU qu'une entente intermunicipale doit être signée avec les 17 autres municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, l'entente intermunicipale concernant le transport adapté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-09-272

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024-2028) - NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

ATTENDU que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU que les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu que la Municipalité d'Adstock demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- de conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- d'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- de n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- de permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- de rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.
- de transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au député de Mégantic-L'Érable, M. Luc Berthold, à la députée de Lotbinière-Frontenac, Mme Isabelle Lecours, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-09-273

ÉQUIPEMENT ROULANT : FIN DU CONTRAT DE LOCATION

ATTENDU que le 22 juillet 2022 la Municipalité a procédé à la location commerciale, pour confirmer ses besoins, d'un camion Ford F550 de l'année 2022;

ATTENDU que la Municipalité souhaite mettre fin au contrat de location et faire l'achat de cet équipement;

ATTENDU la disponibilité financière au Fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- de payer la somme de 99 043.52 \$, taxes en sus, à la Compagnie de crédit Ford du Canada;
- de financer la dépense à même le Fonds de roulement sur une période de cinq ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-09-274

AVIS DE DÉPART ET AUTORISATION D'AFFICHAGE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que monsieur Keven Lessard, a remis officiellement sa démission pour occuper un autre emploi. La démission sera effective à partir du 15 septembre 2023;

ATTENDU le poste laissé vacant au sein de l'équipe de voirie municipale;

ATTENDU le souhait de compter sur une équipe complète et diversifiée pour effectuer les opérations de déneigement et réaliser la programmation de travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu ce qui suit :

- d'accepter la démission de monsieur Keven Lessard à titre de préposé aux services généraux et de le remercier pour les services rendus;
- d'afficher l'ouverture de trois poste à temps complet de préposé aux services généraux, pour une entrée en fonction à déterminer;
- d'ouvrir et d'afficher l'ouverture d'un poste à temps complet de mécanicien, pour une entrée en fonction à déterminer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-09-275

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE : AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU l'échéance du contrat de travail de la directrice générale et greffière trésorière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le nouveau contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

23-09-276

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 294-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 168-14 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENTS ET DES VÉHICULES-OUTILS SUR CERTAINES VOIES DE CIRCULATION MUNICIPALE

ATTENDU que le règlement numéro 168-14 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipements et des véhicules-outils sur certaines voies de circulation municipale a été adopté le 3 novembre 2014;

ATTENDU le règlement a pour objet d'interdire la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipements et des véhicules-outils sur le boulevard Tardif;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 294-23 amendant le règlement numéro 168-14 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipements et des véhicules-outils sur certaines voies de circulation municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-09-277

APPROBATION DE PLANS EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU que les demandes déposées au conseil sont assujetties au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que les projets répondent aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver les plans tel que déposés et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires relativement aux projets visés par les propriétés suivantes :

- 338, 10^e Rang (lot 5 449 693 du cadastre du Québec);
- 14, chemin du Coteau (lot 6 491 693 du cadastre du Québec);
- 33, route du Mont-Adstock (lot 5 448 282 du cadastre du Québec).

Toutefois, le permis du 338, 10^e Rang est conditionnel à ce que le propriétaire prenne les mesures nécessaires pour éliminer les nuisances visuelles sur sa propriété.

De plus, les permis du 14, chemin du Coteau sont assujettis aux conditions suivantes :

- le requérant et l'exécutant des travaux ont l'obligation de protéger les arbres existants aux pourtours de la zone de travaux;
- pendant les travaux, les matériaux d'excavation ne doivent pas être déposés à moins de 1.5 m de tout arbre afin de ne pas enterrer la base d'un tronc;
- les travaux devront éviter le plus possible le rehaussement et le remblai des terrains, particulièrement au pourtour des arbres existants;
- les travaux devront limiter au minimum les surfaces mises à nu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-09-278

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ AU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE (COBARIC)

Comme à chaque année, la Municipalité est invitée à renouveler son adhésion au COBARIC et à déléguer son représentant.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu de procéder au renouvellement de l'adhésion de la Municipalité d'Adstock au COBARIC pour l'année 2023-2024 au montant de 75 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

23-09-279

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MADA, VOLET 1 : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que la Politique des familles et des aînés de la Municipalité doit être mise à jour;

ATTENDU que l'importance de réaliser une démarche MADA et de nommer un responsable du dossier des aînés dans le cadre de la démarche;

ATTENDU qu'il y a lieu de déposer une demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière pour Programme de soutien à la démarche MADA, volet 1;
- d'autoriser monsieur Xavier Nadeau-Tardif, responsable des loisirs et à l'événementiel, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents relatifs à la bonne conduite du dossier;
- de nommer monsieur Michel Rhéaume à titre d' élu responsable du dossier des aînés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-09-280

APPEL DE PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ VOLET 2 : APPUI À LA COOPÉRATIVE DES CONSOMMATEURS DE SAINT-MÉTHODE

ATTENDU l'appel de projet du Fonds région et ruralité, Volet 2 de la MRC des Appalaches;

ATTENDU que la Coopérative des consommateurs de Saint-Méthode souhaite y déposer une demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'appuyer la demande d'aide financière de la Coopérative des consommateurs de St-Méthode pour son projet d'acquisition d'équipements dans le cadre du Fonds région et ruralité Volet 2 de la MRC des Appalaches.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-09-281

APPEL DE PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ VOLET 2 : APPUI À L'ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS

ATTENDU l'appel de projet du Fonds région et ruralité, Volet 2 de la MRC des Appalaches;

ATTENDU que l'école aux Quatre-Vents souhaite y déposer une demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'appuyer la demande d'aide financière de l'école aux Quatre-Vents pour son projet d'aménager une classe extérieure dans le cadre du Fonds région et ruralité Volet 2 de la MRC des Appalaches.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

23-09-282 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET ACCÉLÉRATION : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

- ATTENDU** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;
- ATTENDU** que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération du PAVL 2021-2025;
- ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;
- ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;
- ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Carl Binette, directeur du service de l'ingénierie et services techniques est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-09-283 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET REDRESSEMENT : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

- ATTENDU** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;
- ATTENDU** que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement du PAVL 2021-2025;
- ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;
- ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Carl Binette, directeur du service de l'ingénierie et services techniques est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-09-284

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET SOUTIEN : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du PAVL 2021-2025;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Carl Binette, directeur du service de l'ingénierie et services techniques est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-09-285

AMÉNAGEMENT D'UN BASSIN DE RÉTENTION POUR LA RUE RÉJEAN ET LA 1ÈRE AVENUE EST (PROJET 2020-022) : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 3 ET RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX

ATTENDU que l'entreprise Les Constructions de l'Amiante inc. a effectué les travaux d'aménagement d'un bassin de rétention pour la rue Réjean et la 1ère Avenue Est;

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 1er septembre 2023 émanant du directeur du service de l'ingénierie et des services techniques;

ATTENDU que Les Constructions de l'Amiante inc. a soumis à la Municipalité une requête pour la réception provisoire des travaux;

ATTENDU la recommandation de l'acceptation provisoire des travaux par le directeur du service de l'ingénierie et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le paiement no 3 au montant de 34 101.61 \$, taxes en sus, présenté par l'entreprise Les Constructions de l'Amiante inc. pour les travaux du projet d'aménagement d'un bassin de rétention pour la rue Réjean et la 1^{ère} Avenue Est;
- de procéder à l'acceptation provisoire des travaux conformément à la recommandation du directeur du services de l'ingénierie et des services techniques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-09-286

TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE 7E RANG ET SUR UN TRONÇON DE LA RUE JOLICOEUR (PROJET 2023-009) : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 1

ATTENDU que l'entreprise Pavage Sartigan Ltée a effectué les travaux de pavage de la rue Jolicoeur et du 7^e Rang;

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 1^{er} septembre 2023 émanant du directeur du service de l'ingénierie et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'autoriser le paiement numéro 1 présenté par l'entrepreneur Pavage Sartigan Ltée au montant de 211 138.71 \$, taxes en sus, pour les travaux de pavage de la rue Jolicoeur et du 7^e Rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23-09-287

TRAVAUX SUR LE RANG DU LAC-AUX-GRELOTS (PROJET 2022-020) : RECOMMANDATION DE PAIEMENT ET RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX

ATTENDU que l'entreprise Les Pavages de Beauce Ltée a effectué les travaux de réfection du rang du Lac-aux-Grelots;

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 8 septembre 2023 émanant du directeur du service de l'ingénierie et des services techniques;

ATTENDU que Les Pavages de Beauce Ltée a soumis à la Municipalité une requête pour la réception provisoire des travaux;

ATTENDU la recommandation de l'acceptation provisoire des travaux par le directeur du service de l'ingénierie et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le paiement numéro 4 au montant de 88 917.44 \$, taxes en sus, présenté par l'entreprise Les Pavages de Beauce Ltée. pour les travaux de réfection du rang du Lac-aux-Grelots;
- de procéder à l'acceptation provisoire des travaux conformément à la recommandation du directeur du services de l'ingénierie et des services techniques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

AFFAIRES DIVERSES

23-09-288

RECHERCHE D'UN GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT (CONTRÔLEUR FINANCIER) : OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU les différentes démarches infructueuses pour combler le poste laissé vacant aux finances;

ATTENDU la nécessité de procéder à l'embauche d'un greffier-trésorier adjoint (contrôleur financier) dans les meilleurs délais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels pour recruter un greffier-trésorier adjoint (contrôleur financier).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

INFORMATIONS ET ACTIVITÉS À VENIR

23-09-289

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,
Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu de lever la séance à 20h16.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Le maire,

La Directrice générale et greffière-
trésorière,

Pascal Binet

Julie Lemelin